

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : 5 G Lec

Site inspecté : Carrefour Bourde

Date de l'inspection : 29/09/08

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le local où s'exerce l'activité n'est pas équipé d'une ventilation mécanique, d'une extraction de gaz pollués par un foyer unique.

Ecart aux dispositions de :
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Point 2.6 de l'arrêté ministériel du 21/05/2002

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Direction Régionale

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Le caisson d'extraction présent en magasin sera installé par la société CERM'air (Y compris réseau de gaines et captages); devis valide il y a quelques semaines, la société CERM'air s'est engagée à réaliser ces travaux 1^{ère} quinzaine de Novembre 2008.

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires :

de demande a été faite par courrier à l'exploitant de se mettre en conformité au point 6.1 de l'arrêté ministériel du 21/05/2002 (hantise)
L'inspection le : du vendredi le 3/11/2008

DRIRE

Fiche soldée Oui Non Une extraction a été mise le : 4/02/2010

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Seiner

Site Inspecté : Courtois Carré

Date de l'inspection : 29/09/08

Constat de l'inspecteur :

Les stockages de produits dangereux (hors machine) ne sont pas sous rétention

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire applicable)

Point 7 de l'annexe type n° 251

En cas d'omission, la date des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

[Signature]

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur régional

[Signature]

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous allons équiper les stockages de produits liquides d'un bac de rétention adapté ; Délai : Fin 11/2008

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires :

DRIRE

L'inspection le : 3/11/2008

Fiche soldée Oui Non Les retentions ont été mises en place par l'exploitant le : 4/02/2010